



## Attestation et/ou mandat de signature

Par **kiplou27**, le **04/12/2013** à **10:55**

Bonjour

Lors d'une succession litigieuse, 2 héritiers sur 3 ont signés des attestations / mandats pour vendre les biens immobiliers. Dans ces documents, il est mentionné, qu'ils donnent pouvoir pour accepter purement et simplement ladite succession....

Dans les faits, ces 2 héritiers refusent de signer la succession car ils ne sont pas d'accord avec un testament authentique rédigé par ma mère.

Le notaire me dit qu'il s'agit d'une fausse acceptation pour pouvoir vendre !!!

En résumé, il faut conclure que l'acceptation de la succession pour vendre les biens n'a aucune valeur, c'est "du faux" qu'en pensez-vous ?

Est-il possible d'utiliser ces acceptations de la succession pour demander au notaire de réaliser le partage, selon les dernières volontés de ma mère ?

Merci de m'aider si vous avez connu une situation similaire.